
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 10 septembre 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Pierre Lessard-Blais, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 1567

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 septembre 2025, en y retirant les points 20.021, 20.044, 30.002, 40.002 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

CE25 1568

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 1569

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 1570

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 244 919,47 \$, taxes incluses, pour des services d'impression, d'insertion et d'expédition des comptes de taxes foncières, des comptes pour les Sociétés de développement commercial ainsi que divers projets et fournitures de papeterie pour l'exercice 2026, dans le cadre du contrat accordé à Les Imprimés administratifs Continuum ltée (CM22 0927), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 032 224,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1259962002

CE25 1571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les contrats pour la fourniture de châssis de camions et d'installation de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des camions fournis par la Ville, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20911 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences)
Camions Inter-Anjou inc.	Lot 1 - Acquisition d'un camion benne 6 x 4 avec équipement de déneigement selon les spécifications du devis 293B25A11.	1 233 802,11 \$
Équipements Twin (Laval) inc.	Lot 2 - Fourniture et installation sur un camion 4 x 2 fourni par la Ville d'une benne-épandeuse de type 4 saison avec équipement de déneigement selon les spécifications du devis 395B25A22.	446 103 \$
Camions Inter-Anjou inc.	Lot 3 - Acquisition d'un camion benne-épandeur 6 x 4 de type 4 saisons avec équipement de déneigement selon les spécifications du devis 396B25A11.	3 357 304,22 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 755 581,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Camion Inter-Anjou inc. et d'Équipements Twin (Laval) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1255593006

CE25 1572

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, des contrats pour des services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21073 :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Montants</u> (taxes incluses)
Proprecan inc.	2	389 478,96 \$
Proprecan inc.	5	436 899,94 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	9	425 245,62 \$
Proprecan inc.	10	455 938,42 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 341 512,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien Alphanet inc. et Propercan inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, des contrats pour des services d'entretien sanitaire et de grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21073 :

<u>Firmes</u>	<u>Lot</u>	<u>Montants</u> (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	1	662 250,58 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	3	1 092 182,02 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	4	878 564,50 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	6	827 611,49 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	7	932 186,37 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	8	561 752,27 \$
Service d'Entretien Ménager Vimont inc.	11	762 547,43 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 143 418,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Service d'entretien Alphanet inc. et de Service d'Entretien Ménager Vimont inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1257157013

CE25 1573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Oracle Canada ULC, pour le service d'entretien des serveurs Oracle Exadata XM8 spécialisés en base de données, pour une durée de 12 mois, soit pour une somme maximale de 142 944,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 21 441,60 \$, taxes incluses, à titre des contingences;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1259834005

CE25 1574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, VWR International Co., le contrat pour la fourniture de matériel de laboratoire et de produits chimiques, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 991 296,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21058;
- 2- d'autoriser une dépense de 26 434,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'indexation;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de VWR International Co.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1255436001

CE25 1575

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Les Industries B.R. Métal inc. pour la fourniture et l'installation d'un mobilier urbain de tri et de récupération des matières résiduelles au parc Lafontaine pour un montant de 233 370,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21003;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 000,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1259206001

CE25 1576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 542 349,69 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 juillet 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif au contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1250094001

CE25 1577

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, la location à court terme de camionnettes, de mini-fourgonnettes et de véhicules utilitaires sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21110 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 4: Location de camionnettes 4x2 avec benne basculante	382 140,11 \$
La compagnie de location d'autos Entreprise Canada	Lot 6: Location de mini-fourgonnettes	387 778,48 \$
La compagnie de location d'autos Entreprise Canada	Lot 7: Location de véhicules utilitaires sport (VUS)	232 847,37 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 200 553,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, la location à court terme de voitures, de camionnettes et de fourgonnettes, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25- 21110;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
La compagnie de location d'autos Entreprise Canada	Lot 1: Location de voitures sous-compactes et compactes	828 707,61 \$
La compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 2: Location de camionnettes 4x2	3 199 777,25 \$
La compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada	Lot 3: Location de camionnettes 4x4	1 196 717,29 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 5: Location de fourgonnettes	1 509 171,05 \$
Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.	Lot 8: Location de véhicules électriques	815 899,39 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 510 054,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder aux évaluations du rendement de La compagnie de location d'Autos Entreprise Canada et Location Sauvageau inc. / Sauvageau Rental inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1256711007

CE25 1578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente-cadre de regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes et multifonctions avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0617) jusqu'au 29 novembre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1259563014

CE25 1579

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser, sans dépense additionnelle, la prolongation de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG22 0238) jusqu'au 19 octobre 2026;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1259563013

CE25 1580

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Engo Equipement Sales inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de surfaceuses à glace électriques neuves pour l'entretien des glaces des arénas de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 823 733,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21065;
- 2- d'autoriser une dépense de 364 746,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Engo Equipement Sales inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1256711008

CE25 1581

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Longus Equipement, plus bas soumissionnaire conforme, des contrats pour la fourniture de chargeuses-pelleteuses avec accessoires pour les lots 2, 3, 5, 6 et 7, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21089 :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Longus Equipement	Lot 2 : 320 579,04 \$
	Lot 3 : 314 140,44 \$
	Lot 5 : 331 156,74 \$
	Lot 6 : 309 024,06 \$
	Lot 7 : 309 024,06 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 316 784,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Longus Equipement, plus bas soumissionnaire conforme, des contrats pour la fourniture de chargeuses-pelleteuses avec accessoires pour les lots 1 et 4, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21089 :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Longus Equipement	Lot 1 : 679 904,66 \$
	Lot 4 : 597 927,49 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 255 566,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Longus Equipement;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1256711006

CE25 1582

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle CIMA S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en radiocommunication, cellulaire et LoRaWan et Wi-Fi intérieur, pour une somme maximale de 465 188,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20702 :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses – excluant contingences, variation de quantités, incidences)
CIMA S.E.N.C.	Lot 1	465 188,65 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle YRH inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services spécialisés en Wi-Fi intérieur, pour la somme maximale de 612 241,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20702 :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses – excluant contingences, variation de quantités, incidences)
YRH inc.	Lot 2	612 241,88 \$

- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de YRH inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1252881009

CE25 1583

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à CIMI inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus d'une capacité nominale de 3,5 verges cubes, avec équipements et accessoires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 12 976 295,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21006;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 946 444,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de CIMI inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1256711003

CE25 1584

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de trois saisons hivernales, avec l'option de prolongation d'une saison hivernale, les contrats pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements d'Anjou, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21138 :

Firme	Contrat	Montant (taxes incluses - excluant contingences et variation de quantités)
9216-1686 Québec inc.	MHM-R003-2528	248 346 \$
9519-4668 Québec inc.	S-O-R002-2528	340 785,90 \$
Remorquage Mobile inc. (9273-5893 Québec inc.)	ANJ-R007-2528	125 035,31 \$
Remorquage Mobile inc. (9273-5893 Québec inc.)	S-O-R001-2528	380 107,35 \$
REM. Groupe Extrême inc.	RPP-R003-2528	403 562,25 \$
REM. Groupe Extrême inc.	RPP-R004-2528	336 301,88 \$
Les Déneigements et Remorquages SMGR (1990) inc.	VSP-R006-2528	381 418,07 \$
J.M.A.C. Remorquage, Transport et Déneigement inc.	VSP-R007-2528	206 955 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 121 125,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 363 376,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9216-1686 Québec inc., 9519-4668 Québec inc. Remorquage Mobile inc. (9273-5893 Québec inc.), REM. Groupe Extrême inc., Le Déneigements et Remorquages SMGR (1990) inc., J.M.A.C. Remorquage, Transport et Déneigement inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de trois saisons hivernales, avec l'option de prolongation d'une saison hivernale, les contrats pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements d'Anjou et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21138 :

Firme	Contrat	Montant (taxes incluses - excluant contingences et variation de quantités)
Remorquage Mobile inc. (9273-5893 Québec inc.)	ANJ-R006-2528	190 053,68 \$
Remorquage Montréal Plus inc.	MHM-R004-2528	419 428,80 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 30 474,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 91 422,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Mobile inc. (9273-5893 Québec inc.) et de Remorquage Montréal Plus inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1255382008

CE25 1585

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Logic-Contrôle inc., pour des services de mise à jour et de maintenance reliées au SIT-Neige, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2028, soit pour une somme maximale de 1 297 414,96 \$, taxes incluses, aux prix de son offre de service datée du 25 août 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Logic-Contrôle inc. à cet effet, établissant les modalités et conditions du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1255035004

CE25 1586

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle AVI-SPL Canada Ltée, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipements audiovisuels pour les salles de réunion de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville de Montréal, soit pour une somme maximale de 2 612 945,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20910;
- 2- d'autoriser une dépense de 391 941,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'AVI-SPL Canada Ltée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1259563016

CE25 1587

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 359 886,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et d'autoriser une dépense additionnelle de 155 683,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec CIMA+ S.E.N.C (CG22 0050), majorant ainsi le montant total de la dépense à 9 340 282,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1255035005

CE25 1588

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc., pour des services de transport de la neige dans huit arrondissements de la Ville de Montréal, d'une durée de deux saisons hivernales, avec une option de prolongation d'une saison hivernale, soit pour une somme maximale de 43 035 872,59 \$, taxes incluses;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Transvac Montréal-Laval inc. à cet effet, établissant les modalités et conditions du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1255382002

CE25 1589

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux d'installation et de mise en service de la balance pour camions du poste de garde du bâtiment 625 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 379 416,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2532-189260-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 75 883,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1259979002

CE25 1590

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 163 547,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour des travaux de remplacement de conduites d'eau principales et secondaires, d'égouts, de voirie, de massifs de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada, dans la rue de Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et La Fontaine, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG25 0022), majorant ainsi le montant total du contrat à 15 988 103,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1256459001

CE25 1591

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 552 305,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et d'autoriser une dépense additionnelle de 143 018,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour des travaux de reconstruction de conduites d'eau et d'égouts, dans la rue Remembrance entre la 19^e et la 25^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Excavation E.S.M. inc. (CG25 0067), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 400 119,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1256274003

CE25 1592

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Construction MLSR inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de mise aux normes des salles d'automatisation du bâtiment administratif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (phase 1, lot 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 6 247 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2516-150798-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 249 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction MLSR inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1250162001

CE25 1593

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, XYZ Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour des travaux de rénovation de la Biosphère (phase 1) - scénographie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 898 412,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15975;
- 2- d'autoriser une dépense de 179 682,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 134 761,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de XYZ Technologies inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1256891001

CE25 1594

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 7574479 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de plantation d'arbres et de gazonnement dans l'aménagement du corridor mobilité durable, sur le boulevard Henri-Bourassa, de l'avenue Marcelin-Wilson à la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 270 565,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504501;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 7574479 Canada inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1257231056

CE25 1595

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Le Groupe LML Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour des travaux d'électrification et d'instrumentation des chambres d'aqueduc destinées à la mesure et à la régulation de la pression de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 714,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2540-204900-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 671,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 114 671,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1256263001

CE25 1596

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de quatre ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre de projets de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21036;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Artelia Canada inc.	Lot 1	4 277 634,81 \$
AtkinsRéalis Canada inc.	Lot 2	4 547 500,69 \$

- 2- de procéder à l'évaluation du rendement d'Artelia Canada inc. et AtkinsRéalis Canada inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1257631001

CE25 1597

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour des services de maintenance du système CIDI, d'une durée de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 138 252,50 \$, taxes incluses, fournisseur ayant des droits exclusifs;
- 2- d'approuver un contrat de gré à gré de licence entre Tetra Tech QI inc. et la Ville de la Montréal;
- 3- d'approuver un contrat d'entiercement entre la Ville de Montréal, Tetra Tech QI inc. et Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées au Service de l'eau à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document y donnant suite;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1255438001

CE25 1598

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion des impacts et maintien de la circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20946 :

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Artelia Canada inc.	5 748 750 \$	1
Parsons inc.	3 680 924,63 \$	2
Stantec Experts-conseils ltée	4 181 640,75 \$	3

- 2- de procéder aux évaluations de rendement de Artelia Canada inc., Parsons inc. et Stantec Experts-conseils ltée;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger les contrats pour une durée de 12 mois et ce, uniquement si au terme des 48 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1257231059

CE25 1599

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 7 325 110,14 \$, taxes incluses, pour effectuer des inspections des conduites et des regards d'égouts par caméra conventionnelle, dans le cadre des contrats accordés à Ortec Environnement inc. (CM22 1479), majorant ainsi le montant total des contrats à 18 073 028,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1257851002

CE25 1600

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 63 333,60 \$, taxes incluses, pour la complétion de l'œuvre d'art « Passages exothermiques » au Centre de traitement des matières organiques à Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Philippe Allard et Alexandre Burton, artistes agissant sous le nom d'Artificiel.org (CG21 0373), majorant ainsi le montant de la dépense totale à 593 387,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 666,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1250552004

CE25 1601

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour des services de surveillance de chantier et de production de vidéo, dans le cadre du contrat accordé à Système d'information Bâtiment Devisubox inc. (CG15 0163).

Adopté à l'unanimité.

20.033 1250236001

CE25 1602

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Ducore Expertise inc., pour des services professionnels de médecins conseils et de médecins désignés pour les services centraux et l'arrondissement de Lachine, dans le cadre d'une gestion saine des ressources humaines, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 296 887,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Ducore Expertise inc. à cet effet, établissant les modalités et conditions;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction santé et mieux-être à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1259146002

CE25 1603

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Référence Média (9193-6690 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, avec possibilité de deux options de prolongation, un contrat pour des services professionnels de revue de presse pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 287 395,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21086;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1255661001

CE25 1604

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en intelligence artificielle pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21067 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)
Cofomo inc.	Lot 1 : réalisation de preuve de concept, prototypage et industrialisation de modèles d'IA traditionnelle	674 983,73 \$
Société Conseil Groupe LGS	Lot 2 : réalisation de preuve de concept, prototypage, configuration et intégration de solutions en IA Générative (GenAI)	1 572 858 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc. et de Société Conseil Groupe LGS;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1259859005

CE25 1605

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de contrôle de qualité des matériaux dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain, pour une somme maximale de 1 323 074,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2343;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet, établissant les modalités et conditions;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1250649008

CE25 1606

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 510 000 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour soutenir les activités de mise en œuvre du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard (décret ministériel de 2021);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant à 510 000 \$ et autoriser le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à affecter ce montant pour la réalisation de la poursuite de la mise en œuvre du paysage humanisé de L'Île-Bizard, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1255540001

CE25 1607

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'avenant 1 modifiant certaines conditions et modalités de l'entente 1376 entre le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en vertu de la Politique d'aide gouvernementale au transport en commun visant à payer au comptant le solde d'une subvention associée à un projet terminé;
- 2- d'autoriser la signature de l'avenant pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'avenant joint au présent dossier décisionnel et ce, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1250145001

CE25 1608

Considérant que la Ville de Montréal et la Ville de Repentigny ont conclu une entente intermunicipale portant sur l'entretien du pont Jean-Baptiste-Legardeur, laquelle prenait effet le 14 juillet 2014 et avait une durée de 10 ans (ci-après l' « Entente intermunicipale 2014 »);

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 5 (Durée) de l'Entente intermunicipale 2014 prévoit qu'elle pourra être reconduite automatiquement à moins qu'une des parties en manifeste son objection;

Considérant que la Ville de Montréal et la Ville de Repentigny souhaitent mettre fin à l'Entente intermunicipale 2014 afin de conclure une nouvelle entente;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier le non-renouvellement automatique de l'Entente intermunicipale 2014 faisant en sorte que ladite entente a pris fin en date du 14 juillet 2024;
- 2- d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Repentigny pour l'entretien du Pont Jean-Baptiste-Legardeur, dont l'entrée en vigueur est rétroactive au 15 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1247231042

CE25 1609

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter un remboursement maximal d'un montant de 8 000 000 \$ de la Société de transport de Montréal (STM);

- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal relativement au projet du prolongement de la ligne bleue du métro, à compter de janvier 2025 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction du projet;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 8 000 000 \$ en 2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1250803003

CE25 1610

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Archives gaies du Québec pour l'exposition adaptée du projet « L'activisme esthétique d'ACT UP Montréal : Une histoire en photos et en affiches » qui sera présentée au MEM - Centre des mémoires montréalaises du 31 juillet 2026 au 14 février 2027.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1258731002

CE25 1611

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention de collaboration et de partenariat entre la Ville de Montréal, Fondation, Le Fonds de développement de la confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi et Fondation gestion d'actifs afin de renouveler le partenariat entre les organisations dans le déploiement du Fonds en économie circulaire.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1252885005

CE25 1612

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conditionnellement à l'obtention de l'acceptation finale du financement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif Réseau Habitation Femmes de Montréal, un terrain situé dans l'arrondissement de Verdun, ayant une superficie de 553,13 mètres carrés, à des fins de construction de logements sociaux;
- 2- d'autoriser la Ville de Montréal à signer l'acte de vente conditionnellement à l'acceptation finale du financement de la Société d'habitation du Québec (SHQ) demandée dans le cadre du projet PHAQ pour la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1255792006

CE25 1613

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de première convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Édifice 1600 René-Lévesque Ouest inc., un espace situé au 980, rue Guy, d'une superficie de 39 615 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans, à compter du 1^{er} juin 2025, moyennant un loyer total de 15 383 616,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions de la convention;
- 2- d'autoriser le coût des travaux et des contingences, payable à Édifice 1600 René-Lévesque Ouest inc., représentant une somme totale de 632 362,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver une dépense de 28 743,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1254565007

CE25 1614

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de permission d'occupation et d'utilisation d'espace par laquelle la Société de transport de Montréal (STM) prête à la Ville de Montréal, à titre gratuit, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un bâtiment sur les lots 6 125 781, 6 125 782, 1 165 467 et 5 965 469, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 840 mètres carrés, à des fins de halte-chaleur pour une clientèle en situation d'itinérance, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de permission d'occupation et d'utilisation d'espace de la STM;
- 2- d'effectuer un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour l'année 2025, pour une somme de 60 875,55 \$, net de taxes;
- 3- de prévoir un ajustement à la base budgétaire pour l'année 2026 du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour une somme de 121 751,10 \$, net de taxes, dans le cadre du processus actuellement en cours;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1255323013

CE25 1615

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal prête au Groupe Communautaire L'Itinéraire, pour une période de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un local au premier sous-sol, de l'immeuble situé au 85, rue Notre-Dame Est, de l'annexe l'édifice Lucien-Saulnier, d'une superficie d'environ 661 mètres carrés, à des fins d'une halte-chaleur pour les personnes en situation de vulnérabilité, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1255323014

CE25 1616

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 200 000 \$ provenant de la Fondation Intact pour le projet « Renforcer la résilience aux inondations à Montréal par l'aménagement de jardins de pluies »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;

- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'Espace pour la vie à signer le document intitulé « Licence restreinte d'utilisation des marques de commerce d'Intact par la Ville de Montréal » présenté en annexe D de la convention;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de l'Espace pour la vie et le Service de l'eau à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Renforcer la résilience aux inondations à Montréal par l'aménagement de jardins de pluies », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1256887002

CE25 1617

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$, dont 225 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2023-2027 (CG25 0176), à trois organismes afin de réaliser des projets de soutien aux entreprises du secteur bioalimentaire :

Organismes	Montants
Équiterre	150 000 \$
Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AULAB)	100 000 \$
Conseil des industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBIM)	50 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1257956005

CE25 1618

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal afin de construire un immeuble situé au 1300, rue Saint-Antoine, dans l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1257597002

CE25 1619

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés, reportant la date de fin de la convention au 31 janvier 2027 et accordant un soutien financier additionnel totalisant la somme de 312 851 \$, soit un soutien additionnel au montant et pour le projet indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Soutien initial	Soutien additionnel recommandé 2026	Soutien total majoré
MU	MU-L'art urbain comme outil d'engagement et de participation chez les jeunes	85 000 \$	42 500 \$	127 500 \$
Événements Prima Danse	Programme d'inclusion sociale via l'art de la danse	100 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
Missions Exeko	Droit de cité 2024-2025	65 043 \$	32 522 \$	97 565 \$
Centre des femmes de Verdun inc.	Autodéfense féministe: discours du corps et espace public III	35 054 \$	17 527 \$	52 581 \$
Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc.	Nos tout.e.s petit.e.s : se concerter, pour mieux prévenir	88 670 \$	44 335 \$	133 005 \$
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	Développement du volet jeunesse du civa	82 000 \$	41 000 \$	123 000 \$
Organisme Ballroom pour la Communauté	Ballroom en sécurité	96 120 \$	48 060 \$	144 180 \$
Corporation l'Espoir	Camps de jour inclusifs	73 814 \$	36 907 \$	110 721 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés, reportant la date de fin de la convention au 31 janvier 2027 et accordant un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 274 866 \$, soit un soutien additionnel au montant et pour le projet indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Soutien initial	Soutien additionnel recommandé 2026	Soutien total majoré
Association Tasiutigiiit pour familles inter-culturelles des enfants inuit et autochtones	Programme Thrive Youth	160 000 \$	80 000 \$	240 000 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue	Spirale	330 898 \$	165 449 \$	496 347 \$
GRIP Montréal	Spotlight Montréal	217 292 \$	108 646 \$	325 938 \$
Cirque Hors Piste	Le cirque- mon espace de participation sociale	125 000 \$	62 500 \$	187 500 \$

La Puce ressource informatique	Médias numériques et engagement social des jeunes	175 000 \$	87 500 \$	262 500 \$
Centre de développement communautaire autochtone à Montréal	Renforcement de la sécurité culturelle et communautaire : enfants et familles sur le territoire	200 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
Centre socioéducatif Lasallien	Programme d'accompagnement aux métiers	130 000 \$	65 000 \$	195 000 \$
Carrefour de ressources en interculturel	Protéger les demandeurs d'asile des arnaques et des abus dès leur arrivée chez les résidences de praida	204 000 \$	102 000 \$	306 000 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	Jeux de la rue régional - inter-arrondissements	150 000 \$	75 000 \$	225 000 \$
Regroupement : « Entre-Mamans » inc.	Dépannage et soutien social pour familles en situation de demande d'asile	125 000 \$	62 500 \$	187 500 \$
Réseau réussite Montréal	Soutenir la réussite éducative des jeunes immigrants	325 000 \$	162 500 \$	487 500 \$
Inouï, anciennement Les Ateliers Speech	Speech en résidence	120 000 \$	60 000 \$	180 000 \$
Média Sayaspora media	Sayasafe - des espaces en ligne et hors ligne sécurisés pour toutes	181 175 \$	90 588 \$	271 763 \$
Événement Hoodstock	Justice alternative et résilience : réhabilitation communautaire pour les jeunes touchés par la criminalité et la judiciarisation	188 990 \$	94 495 \$	283 485 \$
Association jamaïquaine de Montréal inc.	Ensemble contre la violence - Together Against Violence	243 760 \$	121 880 \$	365 640 \$
Société Makivik	Prévention des risques de violence envers les inuits à risque ou en situation d'itinérance	754 680 \$	377 340 \$	1 132 020 \$
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	Artistes demandeurs	140 000 \$	70 000 \$	210 000 \$
Fondation de l'ASÉQ faisant aussi affaire sous Collectif social	Prévenir le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes en contexte festif à Montréal	140 514 \$	70 257 \$	210 771 \$
Desta réseau de la communauté noire	Desta justice - Reintegration Program for Black Youth	203 421 \$	101 711 \$	305 132 \$
Enfants transgenres canada	Groupe de soutien pour parents et proches d'enfants et d'adolescents créatifs dans le genre	135 000 \$	67 500 \$	202 500 \$
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal	Option protection : droit des jeunes montréalais	175 000 \$	87 500 \$	262 500 \$
La Converse	École La Converse	125 000 \$	62 500 \$	187 500 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1258121003

CE25 1620

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire totalisant 300 000 \$ provenant du Service de la culture vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité au montant de 100 000 \$ par année, pour les années 2025, 2026 et 2027.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ à Fondation Héritage Montréal afin de réaliser diverses activités de sensibilisation et de diffusion en patrimoine, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2028, dans le cadre du budget de fonctionnement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1256924002

CE25 1621

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 225 000 \$ à Diving Plongeon Canada afin de soutenir une étape de la Coupe du monde de plongeon, pour les années 2026, 2027 et 2028;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1258475005

CE25 1622

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle totalisant 220 000 \$ dans le cadre de l'entente financière entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique issue du Fonds Bâtir des communautés sécuritaires du gouvernement fédéral;

- 2- d'approuver deux projets d'addenda aux conventions intervenues entre la Ville de Montréal et deux organismes : Équipe R.D.P et Un itinéraire pour tous (CM23 1037), afin de leur permettre la prolongation de la réalisation de leur projet respectif, conformément au projet PIVOT, bonifiant chaque soutien financier de 110 000 \$, pour 2026, majorant ainsi le total de ce soutien financier à 366 666 \$, et prolongeant la durée jusqu'au 31 décembre 2026;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1259814001

CE25 1623

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 57 500 \$ et un soutien technique estimé à 14 460 \$ à l'Université Concordia, pour des travaux de recherche sur l'efficacité énergétique et l'optimisation du pompage d'eau potable, pour une durée de trois ans et trois mois, à compter du 1^{er} octobre 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1257100003

CE25 1624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 000 \$, provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation, à La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc., pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble situé 1221, rue Guy, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1259286004

CE25 1625

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 800 000 \$ en 2025, de 1 000 000 \$ en 2026 et de 200 000 \$ en 2027 en provenance du budget de fonctionnement agglomération du Service de l'habitation vers le Service du développement économique.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent à quatre organismes totalisant 2 000 000 \$ dans le cadre de l'appel à projets Changer d'échelle pour l'habitation à but non lucratif;

Organisme	Montant
Inter-Loge Centre-Sud	600 000 \$
Mission Old Brewery	400 000 \$
Gérer son quartier	500 000 \$
Corporation Mainbourg	500 000 \$

- 2- d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions des versements de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1258180004

CE25 1626

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le Plan directeur d'aménagement et de développement du secteur Langelier.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1253794001

CE25 1627

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de licence d'utilisateur accordée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts à la Ville de Montréal pour l'utilisation de données d'arpentage dans les zones à risque d'inondation;

- 2- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et cheffe de la Division de la géomatique du Service des infrastructures du réseau routier à signer de ladite entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1257231060

CE25 1628

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 131 813,38 \$, taxes incluses, visant à modifier l'échéancier de la réalisation des travaux relativement à la reconstruction de la piste cyclable située sur le boulevard Morgan, entre l'avenue Clark-Graham et la voie ferrée de la gare de train EXO (CG23 0702), majorant ainsi le montant du soutien financier à 418 094,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Baie-D'Urfé à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1257231062

CE25 1629

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'un don de 1 000 \$ provenant de la Caisse Desjardins des policiers et policières au Poste de quartier 1 du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel de 1 000 \$ pour fins de l'impôt sur le revenu, conformément aux règles fiscales applicables;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1254974005

CE25 1630

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la réception de dons totalisant une somme de 60 000 \$ provenant de 12 sociétés;
- 2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu aux 12 sociétés ci-après mentionnées, au montant respectif de 5 000 \$, conformément aux règles fiscales applicables;

Sociétés mutuelles	Adresses
Promutuel Lanaudière	1075, boul. Firestone, Bureau 4100 Joliette (Québec) J6E 6X6
Promutuel Bagot	1840, rang Saint-Édouard Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Promutuel Verchères–Les Forges	300, rte Marie Victorin Baie du Febvre (Québec) JOG 1A0
Promutuel Centre-Sud	720, boul. René-Lévesque Drummondville (Québec) J2C 0R6
Promutuel Côte-Sud	113, route du Président-Kennedy Lévis (Québec) G6V 6C8
Promutuel Les Bâtisseurs	257, boul. du Centenaire Saint-Basile (Québec) G0A 3G0
Promutuel du Lac au Fleuve	951, boul. Mrg de Laval Baie St-Paul (Québec) G3Z 2W3
Promutuel de l'Estuaire	149, rue Saint-Germain Est Rimouski (Québec) G5L 1A9
Promutuel Alta	465, avenue Saint-Charles Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N4
Promutuel Deux-Montagnes	200, rue Dubois St-Eustache (Québec) J7P 4W9
Promutuel Vallée de l'Outaouais	1400, boul. de Gréber Gatineau (Québec) J8R 0E1
Promutuel du Saint-Laurent aux Appalaches	48 Boul. Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 6C1

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel, conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1254974004

CE25 1631

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (4612 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1259641004

CE25 1632

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (5466 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1259641003

CE25 1633

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (5089 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1259641005

CE25 1634

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter les services de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, en termes de prêt d'équipement, de menuiserie, d'entretien, de montage/démontage et de transport pour différents types d'installations et d'événements, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1255978009

CE25 1635

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

Attendu que le Fonds pour le transport actif est un Fonds du gouvernement du Canada axé sur le transport actif. Il prévoit un financement fédéral de 500 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021, pour soutenir le transfert modal de la voiture vers le transport actif, en appuyant la Stratégie nationale de transport actif;

Attendu que le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités est responsable du programme de Fonds pour le transport actif (FTA), et qu'il souhaite appuyer financièrement des projets au Québec en vertu du Programme;

Attendu que la Ville de Montréal est assujettie à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30);

Attendu que la Ville de Montréal doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour les projets d'immobilisations Henri-Bourassa et Hochelaga dans le cadre du programme FTA;
- 2- de signifier que la Ville de Montréal est en faveur de ces projets et s'engage à assumer sa part d'investissement;
- 3- de désigner le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour signer l'entente de contribution et les documents en lien avec le suivi administratif de ces projets, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1254368005

CE25 1636

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire en 2025 au montant de 800 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des affaires juridiques, non récurrent et sans ajustement aux bases budgétaires des exercices subséquents.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le paiement sous réserve au ministère de la Justice du Québec des deux derniers versements de l'estimation reçue pour les fonctions de juges municipaux pour l'année 2025, versements représentant une somme de 6 766 229,06 \$, taxes incluses, payables en deux versements égaux aux échéances des 30 septembre et 31 décembre 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1253302004

CE25 1637

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant total de 36 102,89 \$, taxes au net, pour des services professionnels pour compléter le projet d'extraction de biogaz, tel qu'il a été réalisé les dernières années en arrière de la 52^e Avenue;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1254642001

CE25 1638

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de 75 360,57 \$, taxes nettes, et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports de 73 262,67 \$, taxes nettes, pour un montant total de 148 623,24 \$, pour des travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre du projet de la nouvelle piscine Baldwin;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1256793001

CE25 1639

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel d'un montant de 1 446 885,23 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du projet urbain Griffintown;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1248474002

CE25 1640

Vu la résolution CA25 26 0188 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 18 août 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 40 744,11 \$ afin de retenir les services professionnels de Biothermica Technologies inc., requis pour le suivi de l'eau souterraine et des biogaz dans le parc Annie-Montgomery, lots 4 728 132 et 4 728 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, exigé dans le cadre de l'autorisation environnementale;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1259937001

CE25 1641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation du Service de la gestion et de la planification des immeubles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 553 300,92 \$, taxes nettes, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement du site principal des centres d'appels 9-1-1;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1250805001

CE25 1642

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser des virements budgétaires totalisant 323 000 \$ à quatre arrondissements. Les virements proviennent du Service de développement économique;

Arrondissement	Noms des secteurs commerciaux visés par les projets	Total
LaSalle	Village des Rapides (Le Bronx)	35 000 \$
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Villeray-Est	53 000 \$
Saint-Laurent	Vieux Saint-Laurent	85 000 \$
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tétreaultville	150 000 \$

- 2- d'approuver les projets soumis par ces arrondissements dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour la revitalisation des secteurs commerciaux situés hors des territoires des Sociétés de développement commercial;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1259861006

CE25 1643

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire au montant de 3 400 000 \$, pour l'année 2025, en provenance des surplus affectés pour inflation vers le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1258237001

CE25 1644

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - locale destinée à renflouer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2024 au montant de 6 329 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.020 1259019002

CE25 1645

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes de 232 652 386,25 \$ accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales.

Adopté à l'unanimité.

30.021 1250145003

CE25 1646

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes de 159 336 769,69 \$ accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.022 1250145002

CE25 1647

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu que le prix de vente est supérieur à 1 000 000 \$, en conformité avec l'article 4 g) des lettres patentes et lettres patentes supplémentaires de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre l'immeuble situé au 164, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, portant le numéro de lot 1 181 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 2 945 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.023 1250845007

CE25 1648

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles comme décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 17 septembre au 19 octobre 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1255703015

CE25 1649

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 25 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2024-2025 (RCG 24-006), l'ordonnance numéro 1 jointe au dossier décisionnel, modifiant les articles 4, 5, 6, 7, 11, 12, 23 et 26 du règlement afin :

- d'augmenter la valeur totale de l'aide financière du programme de 16 360 000 \$ à 24 540 000 \$ et la valeur totale de l'aide pour chacune des catégories d'aide financière;
- de prolonger la durée du programme d'aide au 31 décembre 2026;
- de modifier les dates de reddition de comptes.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1255531001

CE25 1650

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 139 Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044), l'ordonnance numéro 14 jointe au dossier décisionnel pour accorder la gratuité de l'utilisation du TAZ, d'une valeur de 15 300 \$, incluant toutes les taxes applicables, au Conseil du sport de Montréal, dans le cadre de la tenue du Gala Podium Montréal, le 20 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1259622011

CE25 1651

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 54, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « De Castelnau Est », à partir du 17 septembre 2025, pour la période des travaux allant du 9 juin 2025 au 30 juin 2028;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 55, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Maisonneuve-Berri Phase 2 », à partir du 17 septembre 2025, pour la période des travaux allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 mai 2029;
- 3- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 56, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « PLB/SA1 - 15^e Avenue », à partir du 17 septembre 2025, pour la période des travaux allant du 24 mars 2025 au 31 décembre 2030;

- 4- d'édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance 33, en vertu du Règlement établissant le programme subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 33-1 jointe au dossier décisionnel, désignant le secteur « Saint-Antoine – Saint-Jacques » aux fins de l'application du règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1255581008

CE25 1652

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 118, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « De Castelnau Est », à partir du 17 septembre 2025, pour la période des travaux allant du 9 juin 2025 au 30 juin 2028;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 119, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Maisonneuve-Berri Phase 2 », à partir du 17 septembre 2025, pour la période des travaux allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 mai 2029;
- 3- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 120, jointe au dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « PLB/SA1-15^e Avenue », à partir du 17 septembre 2025, pour la période des travaux allant du 24 mars 2025 au 31 décembre 2030;
- 4- d'édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance 97, en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance 97-1 jointe au dossier décisionnel, désignant le secteur « Saint-Antoine Ouest / Saint-Jacques » aux fins de l'application du règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1255581007

CE25 1653

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 22.2 et de l'article 23 paragraphes 21 et 22 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102), l'ordonnance numéro 21 jointe au dossier décisionnel, relative aux modalités de gestion et d'utilisation des réserves prévue au même règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1255687004

CE25 1654

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1240683005

CE25 1655

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1259443002

CE25 1656

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter, avec changements, le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003).

Adopté à l'unanimité.

40.010 1250683003

CE25 1657

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 175 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1257231057

CE25 1658

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 26 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente

Adopté à l'unanimité.

40.012 1257231058

CE25 1659

Attendu le Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034),

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'assujettir au droit de préemption, pour une durée de 10 ans, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se retrouvant à l'intérieur du parc-nature du Ruisseau-De Montigny :
- | | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 276 340 | 1 276 341 | 1 276 358 | 3 051 752 |
| 3 051 751 | 1 005 859 | 1 338 658 | 1 870 578 |
| 1 345 162 | 1 697 337 | 1 697 339 | |
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - la présente résolution prend effet à compter de l'entrée en vigueur du Règlement établissant le parc-nature du Ruisseau-De Montigny.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1240683004

CE25 1660

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Steves Boussiki à titre de directeur - Développement du territoire au Service du développement économique dans l'échelle salariale 2025 - FM10 en date du 10 septembre 2025 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1257813001

CE25 1661

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer aux prochaines assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan de l'usage de l'eau potable 2024, constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- 2- d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- 3- d'assurer la mise en œuvre des actions à réaliser exigées par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1257404001

CE25 1662

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2024 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022);
- 2- de déposer à la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2024 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136);
- 3- de déposer à la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal le rapport annuel d'activités 2024 du Comité consultatif en reconnaissance, conformément à l'article 28 du Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1259672001

Levée de la séance à 9 h 44.

70.001

Les résolutions CE25 1567 à CE25 1662 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville